SYNDICAT DU
Bassin du Serein

OFFRE D'EMPLOI
Animateur(trice) Technique au Syndicat du Bassin du Serein (Dpts 21 & 89) dans la cadre du Programme d'Etudes Préalables (PEP) du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin de l'Yonne

Contexte

Créé le 1er avril 2014 et modifié par arrêté interpréfectoral le 29 décembre 2017, le Syndicat du Bassin du Serein (SBS), Etablissement Public de Coopération Intercommunal, regroupe 11 EPCI à Fiscalité Propre présents sur le bassin versant et répartis sur les départements de la Côte d'Or (4 EPCI) et de l'Yonne (7 EPCI), depuis la source du Serein à Beurey-Bauguay (21), à sa confluence dans l'Yonne, à Bonnard (89). Le territoire du Syndicat couvre 111 communes pour une population de moins de 30 000 habitants.

Le Syndicat résulte des dissolutions du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée du Serein (SIAVS) et du Syndicat Intercommunal d'Hydraulique du Haut Serein (SHS), démarches initiées par les Préfets de l'Yonne et de la Côte-d'Or dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales et suite aux inondations du 3 et 5 mai 2013, afin de constituer un syndicat unique à l'échelle du bassin versant.

Le Syndicat, dont le siège est à Mont-Saint-Jean (Côte-d'Or) a pour objet en lieu et place de ses membres, d'assurer les missions de coordination, d'animation, d'études et de travaux pour une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques, et la prévention des inondations sur le bassin versant du Serein.

Pour la mise en œuvre de son objet, le SBS exerce, en lieu et place de ses membres, la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).
A ce titre, il a pour objectif de protéger la qualité de la ressource en eau sur son territoire et d'assurer une gestion cohérente de l'ensemble du bassin versant afin d'atteindre le bon état écologique des eaux, objectif clé de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE).

Le Syndicat a contractualisé avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie un Contrat Territorial « Eau et Climat » sur les années 2020-2024 pour la compétence GEMA.
En outre, face aux sécheresses récurrentes, une démarche de « Projet de Territoire de Gestion de l'Eau » est menée en collaboration avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon depuis janvier 2021 et doit aboutir à la mise en œuvre d'un programme d'actions.

Par ailleurs, concernant les inondations, un plan de prévention risques d'inondation par débordement du Serein dans l'Yonne a été arrêté en janvier 2019.
Sur le secteur du Chablisien (19 communes), le plan de prévision des risques de ruissellement par coulées de boues est en cours de révision.

Initiée dès le 10 décembre 2019 par une conférence territoriale pilotée sous l'égide du Préfet de l'Yonne, du Président du Syndicat Mixte Yonne Médian et du Président de l'EPTB Seine Grands Lacs, les parties prenantes et les structures en charge de la compétence GEMAPI, dont le Syndicat, ont fait le constat d'une récurrence des inondations sur le bassin de l'Yonne : 6 évènements importants et impactant depuis les années 2000 (2001, 2013, 2016, 2018 par débordement de l'Yonne et de ses affluents) et d'une aggravation des inondations par ruissellement. Ce constat a abouti pour l'ensemble des parties prenantes et des structures en charge de la compétence GEMAPI à conclure sur la nécessité d'une réflexion collective à l'échelle du bassin de l'Yonne pour prévenir et lutter contre les inondations (principalement par débordement et par ruissellement) et définir une stratégie globale de gestion par le biais d'un **Programme d'Etudes Préalables à un PAPI**.

Ce Programme a été validé le 23 septembre 2022 et se terminera le 31 décembre 2025. Pour le bassin versant du Serein, 3 maîtres d'ouvrage sont identifiés pour 9 actions :

- Syndicat du Bassin du Serein :
  - Fiche 1.9 "Modélisation hydraulique des crues de faibles à fortes intensités sur le Bassin du Serein" ;
  - Fiche 1.14 "Mise en œuvre d'un programme de repères de crue" dont le porteur du groupement de commande est le Syndicat Mixte Yonne Beuvron ;
  - Fiche 2.1 "Étude de faisabilité sur la densification ou l'adaptation du réseau de stations de mesures" ;
  - Fiche 6.5 "Compléments aux pistes de Solutions Fondées sur la Nature initiées dans l'étude ORD" ;
  - Fiche 6.8 "Étude préliminaire pour la mise en place d'ouvrages de ralentissement dynamique sur le Bassin du Serein" ;
  - Fiche 7.5.1 "Recensement et analyse des ouvrages hydrauliques (notamment les bassins d'orage viticoles) présents sur le bassin, conformément au décret n°2015-526 du 12 mai 2015" ;
  - Fiche 7.5.2 "Etude de Dangers d'un système d'endiguement sur la commune de Villy".

- Commune de Beaumont :
  - Fiche 6.7 : Réalisation d'un avant-projet de travaux pour la mise en place d'un bassin de rétention des eaux de ruissellement

- Commune d'Héry :
  - Fiche 6.6 : Réalisation d'un avant-projet de travaux pour la mise en place de deux bassins de rétention.

Pour la commune de La Chapelle-Vaupelteigne, sensible aux inondations, 2 actions spécifiques à mettre en œuvre dans le cadre du PPRI sont prévues dans les missions de l'animateur :

- Étude de diagnostic de vulnérabilité sur les bâtiments stratégiques de la commune et des habitations ;
- Étude des enjeux ruissellement de la vallée des Rosiers et du Vau de Coursière sur la diminution de la vulnérabilité face aux inondations de la commune notamment par les eaux pluviales.

Afin de mettre en œuvre les actions concourant à ses objectifs, le Syndicat du Bassin du Serein s'appuie sur une cellule technique, composée de quatre personnes :
- Benoît GAUTHIER, Animateur Technique de Bassin Versant en charge du secteur « Yonne » ;
- Yann GUSO, Animateur Technique de Bassin Versant, en charge du secteur « Côte d'Or » ;
- Claire THIETRY, Animatrice Technique de Bassin Versant ;
- Robin CHOMBART, Technicien rivière.

Aujourd'hui, il est rendu nécessaire de renforcer l'équipe en créant un poste d'animateur/animatrice technique pour mettre en œuvre les actions du PEP.

Sous l'autorité du Président du Syndicat et avec l'appui de l'équipe technique, vous serez plus particulièrement chargé de mettre en œuvre les actions du PEP et d'accompagner la commune de La Chapelle-Vaupelteigne.

Missions principales

- Animation et concertation avec les acteurs locaux et institutionnels en vue de préparer les marchés publics de chaque fiche-action du PEP et pour la commune de La Chapelle-Vaupelteigne ;
- Rédaction des dossiers de consultation des entreprises, analyse des offres et rédaction des rapports, négociation le cas échéant, notification au titulaire ;
- Montage des dossiers de demandes subvention et sollicitation auprès des partenaires ;
- Suivi du travail réalisé par les prestataires dans le respect du planning ;
- Suivi administratif et financier des fiches-action mises en œuvre ;
- Relation permanente avec les acteurs concernés ;
- Préparation et animation de réunion d'information et de réunion publique ;
- Rendre compte mensuellement du travail effectué ;
- Participation aux différents comités technique et de pilotage du PEP animé par l'EPTB Seine Grands Lacs.

Missions secondaires

- ⇨ Participation et préparation des instances des maîtres d'ouvrages
- ⇨ Participation à des séquences d'animation notamment les Récid'eau de l'Armançon ;
- ⇨ Rédaction d'articles thématiques (presse, lettre communale, site internet, etc.) ;
- ⇨ Rédaction de guides, élaboration de plaquettes.

Profil recherché

Niveau d'étude :
Formation dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et surtout dans la prévention et la gestion des inondations de niveau Bac+3 à Bac+5.

Le savoir :
- ✓ Connaissances dans la prévention et la gestion des risques liées aux inondations ;
- ✓ Connaissances du fonctionnement des cours d'eau (continuité, hydrologie, dynamique fluviale et végétale, modélisation hydraulique, hydromorphologie...) ;
- ✓ Connaissances du contexte administratif et réglementaire (fonctionnement des collectivités territoriales, code de l'environnement, code de la commande publique, financement public...).

Le savoir-faire :
- ✓ Maîtrise de logiciels de bureautique et de cartographie (Qgis) ;
- ✓ Aptitude à assurer la conduite de réunions ;
- ✓ Animation et médiation auprès des différents interlocuteurs du territoire ;
- ✓ Gestion et planification ;
- ✓ Capacité d'analyse et de synthèse ;
- ✓ Pluridisciplinarité ;
- ✓ Permis B indispensable ;
- ✓ **Expérience d'au moins 2 ans sur un poste similaire, si possible.**

Le savoir-être :
Sens de la rigueur et de l'organisation, discrétion, esprit d'équipe, autonomie, disponibilité, sens de l'initiative.

Informations complémentaires

Intitulé : Animateur(trice) technique du Programme d'Etudes Préalables du PAPI du bassin de l'Yonne

Filière : Technique

Grade : Technicien(ne) Principal(e) ou Ingénieur(e) territorial(e)

Temps de travail hebdomadaire : 35 heures

Type de contrat : Contrat à Durée Déterminée de 28 mois (fin 31/12/2025) ou moins en fonction de la date de prise de fonction du poste

Employeur : Syndicat du Bassin du Serein (SBS)

Localisation du bureau : à l'antenne du SBS à la Mairie d'Héry (89550) (à 20 min d'Auxerre) ou au siège à la Mairie de Mont-Saint-Jean (21320)

Rémunération : en référence aux grilles indiciaires territoriales selon le profil du candidat et de son expérience

Spécificités du poste :
Travail au bureau et sur le terrain (véhicule de service)
Horaires réguliers avec possibilité d'amplitude en fonction des obligations de service (soirée et week-end)
Temps de travail répartis sur 4,5 jours par semaine, avec possibilité de télétravailler 2,5 jours maximum
Déplacements réguliers sur le territoire du bassin versant du Serein et hors territoire

A l'issue du PEP, le poste sera certainement proposé dans le futur Programme d'Actions et de Prévention des Inondations pour une durée de 6 ans.

Candidature :

Lettre de motivation + CV à l'attention de Monsieur le Président du SBS

Candidature à adresser par mail à contact@bassin-serein.fr (demander impérativement un accusé de réception) avec pièces-jointes sous forme pdf et nommées **nom_prénom_cv.pdf** et **nom_prénom_lm.pdf**

Informations complémentaires auprès de Claire THIETRY au 06.70.75.93.05 ou de Benoît GAUTHIER au 07.88.06.40.71.

Planning prévisionnel de recrutement :

Parution de l'offre : 15 mai 2023

Date limite de dépôt des candidatures : mercredi 14 juin 2023

Entretien : à partir du 19 juin 2023 (possibilité en visio)

Prise de poste, dès que possible (août – septembre 2023) et en fonction de la disponibilité du candidat